



COMMUNE DE MORTEFONTAINE

&



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

ÉTUDE DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET D'UNE EXPERTISE PHYTOSANITAIRE DES ARBRES DU LIEU-DIT « LE TEMPLE »

FÉVRIER 2022

à ciel ouvert
atelier des paysages quotidiens
10 rue Saint-Germain
94120 Fontenay-sous-Bois
Tel: 01 48 76 43 26
atelier@acielouvert-paysage.fr

& **Dominique Feuillas**
phyto-écologue
11 av. de Chantemerle
91100 CORBEIL ESSONNE



Propriété communale depuis 1985, le Temple est un lieu confidentiel, détaché du noyau villageois, un enclos arboré plein de sérénité qui se découvre derrière de hauts murs coiffés d'impressionnantes frondaisons. Si la principale richesse du lieu réside dans cette escorte dense d'arbres au port non mutilé par la taille, la prairie est aussi un motif remarquable de cette scénographie champêtre. Elle structure la vacuité de cette clairière et révèle avec expressivité la dimension monumentale du bouquet de pins sylvestres qui naguère s'invitait dans la perspective du château.

Cette parcelle est un fragment d'un vaste domaine dit de Mortefontaine, dont la composition fut largement influencée par le parc d'Ermenonville du Marquis de Girardin (XVIII^{ème} siècle), et qui subit de multiples transformations tout au long de son histoire.

C'est un lieu déjà constitué, tout est là, peu de chose est à rajouter pour l'offrir à la promenade et à la contemplation.

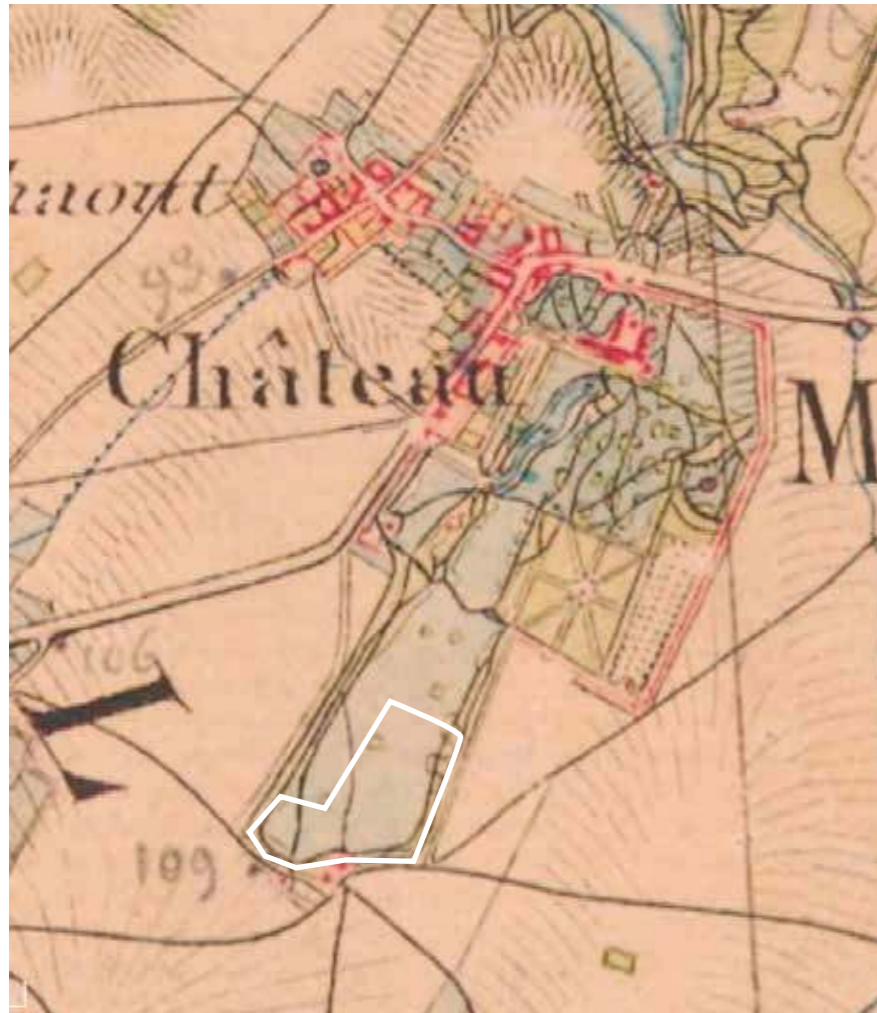
Les principes d'aménagement visent à revaloriser cet espace sans le dénaturer, sans oublier son histoire, pour le mettre à disposition des habitants.

Il ne s'agit pas d'en faire un parc public classique. sa fragilité, sa valeur patrimoniale, les enjeux de biodiversité qu'il héberge imposent une fréquentation mesurée et des aménagements minimalistes.

La municipalité souhaite un accueil modéré et encadré, des campements ponctuels (base pour les scouts) ont lieu plusieurs fois par an. Faute de moyens humains, l'ouverture à la promenade n'aurait lieu pour l'instant que le week-end.

Il s'agira d'imaginer un projet paysager qui prenne en compte la dimension historique et patrimoniale et qui organise l'espace, les déambulations, les découvertes, les points de vue, les lieux de repos pour créer un parc à la fois accueillant pour les visiteurs, la faune et la flore locales.





Carte d'état major 1820-1866.

Ce plan permet d'apprécier l'ampleur des aménagements du parc du château de Mortefontaine, combinant plusieurs structures déclinant l'art des Jardins. La parcelle du Temple compose l'extrémité du domaine, une longue parcelle qui se détache tel un appendice enchâssé dans la plaine agricole. Le dispositif en bouquet comme celui des pins sylvestres semble déjà présent, irisant la grande prairie.



Vue aérienne 1950/65.

Le parc a perdu ses ornements et s'est considérablement banalisé. Des espaces ouverts, enherbés se sont substitués à la marqueterie de jardins. Ne restent que les grands arbres comme souvenir d'un aménagement sophistiqué. Le domaine tend à perdre son unité visuelle avec le resserrement du point de vue entre la partie composée autour du château et celle de l'appendice qui naguère composait la perspective monumentale de la composition.



Vue aérienne 2018.

Au nord, de nombreux aménagements bâtis ont investi le parc, des structures végétales ont amplifié la fragmentation du domaine. La transition entre le parc et sa perspective a définitivement disparu, dévorée par un épais massif arboré qui isole la parcelle du Temple de son entité spatiale d'origine. Tout autour du domaine, pépinières et petits bois viennent engraisser le paysage de culture.

Diagnostic >

- ① - Mur d'enceinte en maçonnerie traditionnelle, véritable monument compte tenu de son linéaire conséquent. Une enveloppe qui amplifie le caractère sanctuarisé du lieu. Présence de béances et de dégradations générale. Les ouvertures du mur laissent pénétrer le panorama de la grande plaine cultivée et de ses horizons boisés.
- ② - Béances dans le mur (localisation approximative).
- ③ - Bouquet à dominante de pins sylvestres remarquables (15 unités), (dont 1 sapin de Douglas, 2 érables sycomores) pépite du site, orchestrant une ponctuation très pittoresque dans la prairie. Témoignage expressif de l'écriture paysagère du grand domaine. 3 pins sylvestres et le sapin de Douglas en mauvais état phytosanitaire voués à l'abattage.
- ④ - Foyer de ronces enserrant le bouquet de pins. Une dynamique de conquête très puissante qui doit être contrôlée. Une ceinture végétale qui participe au caractère étonnant du bouquet de pins.
- ⑤ - Espace prairial ouvert qui met en scène les divers «corps» arborés qui structurent le site. Un milieu écologique précieux et complémentaire aux milieux plus fermés des boisements. Nombreuses traces de passages de la petite faune.
- ⑥ - Lanière boisée résidu de l'ancienne pépinière. Ligne de jeunes marronniers récemment dégagés des épicéas qui l'étouffaient. Alignement sain et donc d'avenir dans sa forme actuelle. 20 arbres sont en bon état phytosanitaire, 26 ont un état phytosanitaire moyen, 1 arbre est en mauvais état phytosanitaire (abattage à prévoir). Cette structure régulière détonne dans ce contexte de boisement et dessine une sorte d'allée qui n'est pas sans rappeler un ordonnancement de parc.
- ⑦ - Boisement à dominante d'épicéas et de marronniers d'Inde. Les épicéas assombrissent le sous-bois et le court de tennis. Peuplement dégénéré. L'état phytosanitaire de cette bande boisée n'est globalement pas très bon (37 % en mauvais état), 12 % des arbres seulement sont en bon état. Les épicéas sont pratiquement tous en état phytosanitaire moyen avec faible vigueur et donc une faible pérennité. 43 épicéas pourraient être également tous supprimés.
- ⑧ - Terrain de tennis abandonné mais état de revêtement encore opérationnel. Son léger engrèvement et la hauteur de l'herbe limitent l'impact de son plateau.
- ⑨ - Accès au site par un portail métallique opaque.
- ⑩ - Zone récemment nettoyée ayant fait l'objet d'un terrassement. Le foyer de bambou a été éradiqué mais de nombreux rhizomes ont été éparpillés ce qui laisse présager une extension de sa présence sur le site, une opération regrettable compte-tenu de caractère très invasif de cette plante et des difficultés d'éradication qu'elle pose. Certains arbres ont vu leur collet enterré, ce qui n'est pas souhaitable pour leur pérennité.
- ⑪ - Limite de propriété non matérialisée par une clôture. La mise en accessibilité du site peut rendre indispensable pose d'une clôture pour éviter tout litige avec le propriétaire riverain.
- ⑫ - Anciennes parcelles de pépinières abandonnées. Boisement très dense avec lisière coté prairie bien composée présentant un intérêt écologique précieux. En lisière sur prairie, alignement de frênes communs en bon état. Il conviendra cependant de couper 1 frêne pour favoriser un chêne.
- ⑬ - Espace dégagé récemment par le propriétaire créant une sorte d'alcôve en retrait de la grande prairie centrale.
- ⑭ - Espace formant une sorte de clairière.
- ⑮ - Clôture en treillis soudés peu qualitative mais relativement transparente, laissant le domaine du parc du château de Mortefontaine participer au paysage du site.





Orientations d'aménagement >

Intégration des données du diagnostic phytosanitaire réalisé par Dominique Feuillas, phyto-écologue

- ① • Espace privilégié pour l'installation de la base de scoutisme. Zone en retrait de l'aire visuelle de la grande prairie. Secteur semi-ombragé, éclaircissement du couvert effectué principalement par élimination des épicéas envisagé.
- ② • Court de tennis réhabilité en plateau multisports. Assurer une grande discrétion de l'installation >
 - maintien de la clôture grillage simple torsion en acier galvanisé sur poteaux en acier galvanisé
 - Maintien un couvert herbeux sur sa périphérie sur au moins 2m de largeur pour dissimuler le plateau
 - Nettoyage du plateau et mise en place de buts hands + panneau basket. Réalisation de marquages au sol adaptés aux nouveaux jeux.
- ③ • Aménager une aire engazonnée destinée aux jeux pour les scouts sur la zone récemment nettoyée et terrassée. Profilage bien nivelé du sol. Secteur à maintenir dégagée pour préserver le grand cône de vue sur la prairie et son bouquet de pins. Creusement d'une mare intermittente envisageable. Secteur à maintenir dégagée pour préserver le grand cône de vue sur la prairie et son bouquet de pins. Finir d'éradiquer les bambous et les buddleias (espèces envahissantes et invasives) en réalisant une purge totale des rhizomes (surveillance sur 3 ans). Cette opération peut être facilement confiée aux scouts.
- ④ • Grande prairie >
 - Travailler l'herbe comme une matière vivante et dynamique en opérant des fauches adaptées aux cycles de la faune et de la flore.
 - Travailler l'herbe comme un outil de variation de l'espace en opérant des fauches de fréquences variées, dessinant des itinéraires différents à l'intérieur de la parcelle (traits rouges). Une gestion évolutive qui donne à voir l'espace sous des aspects divers tout au long de la saison.
- ⑤ • Bouquet de pins sylvestres >
 - rendre accessible la partie centrale, telle une alcôve abritée sous les ombrelles d'épines
 - Installation de mobilier d'assise réaliser avec les grumes des arbres abattus.
 - conserver un ourlet de ronces tel un écrin (intérêt écologique et esthétique) tout en contrôlant sa progression.
 - suppression de 3 pins sylvestres et le sapin de Douglas (mauvais état phytosanitaire) + 2 érables opportunistes (voir inventaire phytosanitaire).
- ⑥ • Béance dans le mur >
 - Sur la face Est, privilégier sur séquence courte, la pose de clôture à barreaudage plutôt que la réfection en maçonnerie des béances. Dispositif permettant :
 - d'instaurer une relation visuelle avec l'espace agricole et forestier
 - de préserver une perméabilité du site à la faune (hauteur 1,20m)
 - Réduire les coûts de restauration de l'ouvrage
 - Veiller régulièrement à l'état de l'ouvrage pour pouvoir intervenir le plus tôt possible sur des parties fragiles ou déjà détériorées. La préservation de cet ouvrage est un enjeu patrimonial fort. Les séquences très envahies par le lierre peuvent éventuellement être conservées en l'état car la plante à ce stade consolide parfois l'ouvrage. La prolifération du lierre, quand il est encore temps, doit toutefois être endiguée pour éviter toute détérioration du mur quand le lierre rerste.
- ⑦ • Observatoire faune et paysage de la plaine >
 - Installer une petite tour d'observatoire en bois qui permette de mettre en place une animation Nature. Ciblage sur la plaine agricole où circule la grande faune.

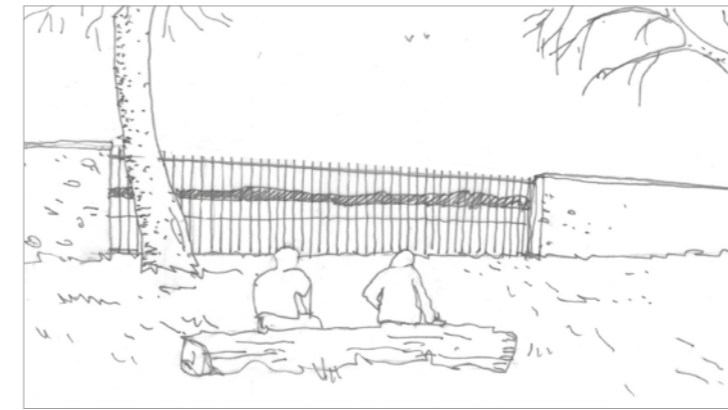


8 • Délimitation du foncier
 Mise en place d'une clôture hauteur 2m en échalas de châtaignier sur pieux battus pour éviter tout problème de pénétration des usagers du site du Temple sur le terrain privé.
 Malgré le caractère « banalisateur » de la clôture en treillis soudés, conserver la limite telle qu'elle est car la relative transparence du dispositif permet de lire la continuité spatiale du parc vers le nord.

9 • Créer un itinéraire bien nivelé entre le mur et la ligne de marronniers permettant la promenade et l'accès aux fenêtres sur la plaine agricole.

10 • Abattage de épicéas et des marronniers en mauvais état pour mieux valoriser les feuillus et notamment l'alignement de jeunes marronniers et apporter davantage de lumière à la structure arborée dessinant cette sorte de promenade.
 Prévoir une campagne de replantation du couvert en privilégiant des essences peu exposées aux maladies et le moins sensibles aux stress hydrique. Cibler une palette diversifiée (voir plan projet). Les arbres seront plantés en petite force (tige 8/10 en racines nues) pour permettre :
 -une meilleure reprise et une installation plus adaptée à leur contexte d'évolution.
 _un arrosage limité
 -une manipulation plus facile lors de la plantation (poids et encombrement limités évitant le recours à des engins) et l'organisation d'un chantier de plantation participatif.
 -un coût financier réduit.

La dynamique de régénération naturelle peut également être combinée en observant et ne protégeant les jeunes plans spontanés que l'on souhaite conserver:



Profiter des béances dans le mur d'enceinte pour créer des cadrages sur la plaine agricole et boisée.
 La hauteur peut être plus basse (1,50m) si on souhaite conserver une possibilité d'accès à la grande faune (à l'exception du sanglier). Dans ce cas, la clôture en échalas de châtaignier peut également convenir.

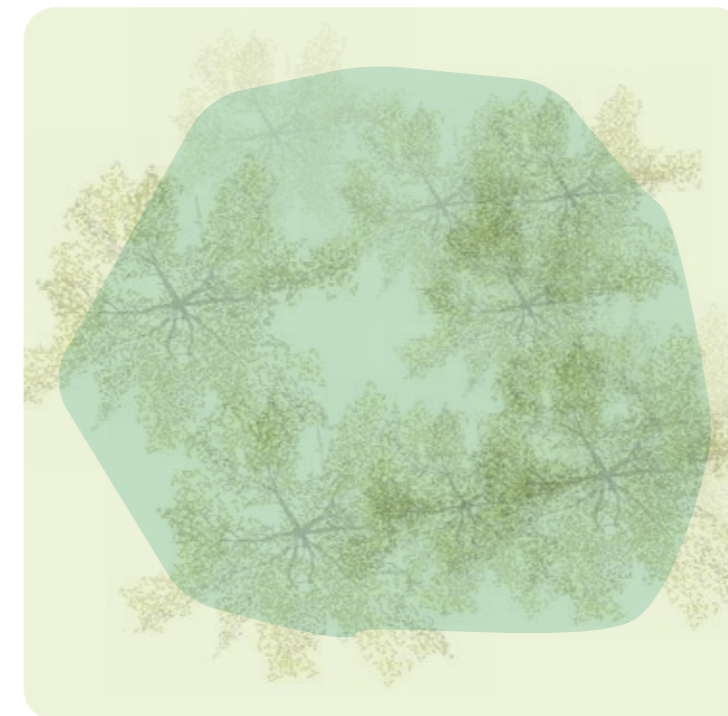


Exemple de pratique de fauche différenciée. Des allées sont tondues régulièrement (1 fois par mois) pour permettre la circulation à travers une prairie livrée à son cycle écologique naturel indispensable à l'épanouissement de la faune et de la flore. Elle sera fauchée en exportant l'herbe, 1 à 2 fois par an (juillet et octobre à varier selon les conditions de dévolution de la végétation).

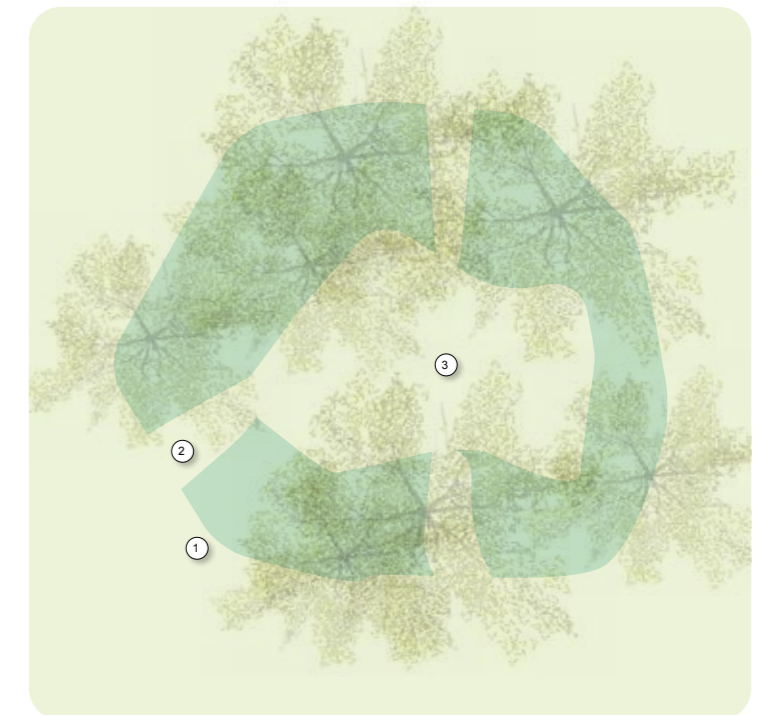


Exemple de tour observatoire. Un espace ludique et pédagogique.

Principe de gestion du roncier sous le bouquet de pins



Etats existant.



Principes d'interventions >
 1- Réduction de l'emprise intérieure et extérieure du roncier
 2- Ouverture de passage
 3- Dégagement d'une clairière

Enjeux et orientations envisageables sur la parcelle riveraine

Cette parcelle est indissociable de celle du Temple. Elle est constitutive de l'ancien domaine du parc du château de Mortefontaine. Son acquisition par la commune peut s'avérer cohérente à ce titre.

La maîtrise de cette emprise permettrait :

- ⑪ -de valoriser l'alignement de frênes communs (nécessité d'abattage d'un chêne pédonculé et d'un frêne commun en mauvais état phytosanitaire, sans avenir, trop proches l'un de l'autre).
- ⑫ -de supprimer la clôture de séparation des deux parcelles (posée précédemment).
- ⑬ -de disposer d'une emprise pouvant être utilisée comme champ de foire pour la commune.
- ⑭ - Créer un portail d'accès, accès direct depuis la route et plus proche du village.
- ⑮ -d'offrir une emprise plus étendue pour l'accueil des scouts et autres groupes dans la partie sud, peu exposé au grand espace de la prairie.
- ⑯ Le boisement (ancienne pépinière) compose un milieu très dense presque impénétrables. On pourrait envisager ici une parcelle sanctuarisée sans intervention de l'homme (type réserve intégrale) ciblant une valorisation écologique forte.





Ces plantations permettent le reconduction d'un couvert grâce au dépressage du couvert par l'abattage des conifères et des arbres trop sénescents, morts ou dangereux.

Cette reimplantation vise à renouveler et à diversifier le couvert, sachant que les arbres qui seront conservés sont pour partie plutôt âgés ou en état moyen.

Plantation du baliveau



Baliveau ou tige 6/8 ou 8/10 en racines nues

Tuteur

Protection gibier

Cuvette d'arrosage

Mulch

Essences locales d'arbres envisageables :

- Carpinus betulus (charme commun)
- Tilia cordata (tilleul des bois)
- Sorbus aria (alisier)
- Juglans regia (noyer)
- Crataegus monogyna (aubépine)
- Pyrus communis (poirier commun sauvage)
- Acer campestre (érable champêtre)

Essences d'arbres non locales mais pouvant présenter une réponse au dérèglement climatique :

- Quercus cerris (chêne de Bourgogne)
- Quercus sessiflora (chêne sessile).
- Fraxinus oxyphylla (frêne oxyphylle)



La prairie, matière vivante sculptée chaque année de manière différente pour offrir des itinéraires variés. Le bouquet de pins est une destination incontournable.



Au coeur du bouquet de pins, aménager un salon de verdure avec du mobilier réalisé avec les ressources du site (exploitation des grumes d'abattage, copeaux de broyage que les scouts peuvent mettre en oeuvre). Le roncier est conservé (intérêt esthétique et écologique) mais contrôler deux fois par an pour éviter sa prolifération;